

Axe	Objectif Thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Changements attendus	Types d'action et allocation FEDER
Axe prioritaire I : Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.	OT 5 : adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques (9,22M€)	5.2- promouvoir des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophes.	5.2.1 Prévenir le risque inondation du Rhône et de la Saône (9,22 M€)	<ul style="list-style-type: none"> Le coût des sinistres est réduit pour l'ensemble des enjeux exposés (habitat, activités économiques, réseaux et services publics) Les délais de retour à la normale du fonctionnement du territoire sont diminués La population et les acteurs du territoire intègrent mieux le risque lié aux inondations dans leurs politiques, leurs activités économiques et leurs pratiques 	<ol style="list-style-type: none"> Développer la connaissance et les outils de gestion du risque inondation (études avant investissement/mesure) (2,4 M€) Réaliser des investissements de prévention et de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et de l'habitat (5,36 M€) Sensibiliser et impliquer les populations et acteurs du territoire (1,46 M€)
Axe prioritaire II : Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire	OT 7 : Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles (9,99M€)	7.3 - élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports et les liaisons multimodales	7.3.1 Développer le transport fluvial tout en améliorant sa performance environnementale (9,99 M€)	<ul style="list-style-type: none"> la compétitivité et la performance écologique du transport fluvial sont renforcées. Le volume de marchandises transportées par voie fluviale est augmenté 	<ol style="list-style-type: none"> Promotion, conseil et de développement du transport fluvial auprès des entreprises (0,97 M€) Réponse au besoin en équipement réparation navale adaptée au grand gabarit (3,395 M€) Amélioration des conditions de navigation (5,14 M€) Amélioration de la performance énergétique des technologies de propulsion et de motorisation (0,485 M€)
Axe prioritaire III : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire	OT 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources (12,80M€)	6.4 - protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	6.4.1 Préserver et restaurer les fonctionnalités du Rhône, de la Saône et des milieux aquatiques associés (6,48 M€)	<ul style="list-style-type: none"> La gestion des milieux aquatiques est optimisée, durable et en adéquation avec les évolutions globales sur le bassin L'augmentation de la superficie des milieux humides fonctionnels dans la vallée alluviale Rhône Saône : le territoire assure la conservation de ces espaces et leur biodiversité, ainsi que la pérennité des services éco-systémiques qu'ils fournissent (eau potable, biodiversité, mitigation des inondations, loisirs, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> L'ingénierie, visant à actualiser les connaissances, valoriser les enseignements opérationnels et les intégrer pour des stratégies et programmes d'action efficaces, développer les outils et les compétences nécessaires à leur mise en œuvre, structurer et coordonner les acteurs concernés (2,91 M€) La mise en œuvre des plans de gestion des zones humides : actions d'acquisition, préservation et restauration des milieux humides prioritaires en bordure du Rhône et de la Saône (3,57 M€)
		6.3 - conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel	6.3.1 Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce (6,32 M€)	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur touristique du bassin est renforcé et générateur d'emploi L'identité (culture, patrimoine) de l'axe Rhône Saône est valorisée et reconnue. 	<ol style="list-style-type: none"> Aménagement des 2 itinéraires cyclables structurants ViaRhôna et Charles le Téméraire/Voie Bleue (4,86 M€) Actions d'animation, de coordination au sein des 2 comités d'itinéraires cyclables, actions de communication et de promotion, études (0,485 M€ pour 2 et 3) Développement de services et de produits innovants et attractifs associés aux itinéraires cyclables structurants et adaptés aux clientèles des activités touristiques de mobilité douce Etudes de stratégie territoriale touristique autour des modes doux sur les territoires à fort enjeu touristique situés à proximité des itinéraires cyclables ViaRhôna, Charles le Téméraire / Voie Bleue (notamment les portes d'entrée de ces itinéraires) (0,975 M€)